



## Convecteurs enlevés par l'ancien propriétaire

Par **Julietta**, le **13/02/2021** à **09:10**

Bonjour

Nous avons acheté un appartement il y a 2 ans et demi. Ce bien nous a été vendu comme étant chauffé en collectif électrique. Le premier hiver passé, nous nous sommes plaints du froid qui y régnait. Le syndic a fait intervenir un technicien, afin de constater nos dires. Il n'a rien trouvé d'anormal, juste que les baies vitrées devraient être changées. Cette année, avec ce grand froid, j'ai pour ainsi dire, 14/15 degrés en permanence et malgré le petit radiateur d'appoint, la température ne bouge pas. Nous payons des charges de l'ordre de 2880€ par an!! Je viens une nouvelle fois de me rapprocher du syndic, qui m'informe que l'immeuble est chauffé à une température hors gel et que les anciens propriétaires seraient partis avec les convecteurs à inertie normalement présents dans tous les appartements. Je suis assez scandalisée d'apprendre cela que maintenant ! Je n'en peux plus tellement il fait froid. L'appartement est mis en vente en ce moment. Que puis-je faire ? Y a t-il prescription afin que je me retourne vers l'ancien propriétaire pour vice caché ? Je vous remercie de m'aider

cordialement

Par **youris**, le **13/02/2021** à **10:17**

bonjour,

les convecteurs étaient-ils mentionnés dans la description du bien vendu ?

en fait, il existe un chauffage de base collectif souvent autour de 12°C , mais le chauffage complémentaire pour arriver à 20°C est individuel.

salutations